

## **COMMISSION SPORTIVE DU C.D.A.M.**

**24 JANVIER 2022**

La commission sportive départementale a décidé d'appliquer le texte fédéral concernant les cas de COVID.

Une rencontre de championnat peut être reportée si deux joueurs d'une même équipe sont déclarés positifs et ceux jusqu'à la cinquième journée. Ensuite la rencontre devra obligatoirement se jouer.

Les joueurs déclarés positifs devront obligatoirement se trouver sur la feuille de rencontre reportée.

**De plus depuis le Lundi 24 janvier 2022 le Pass Vaccinal est obligatoire pour toutes les compétitions sportives à partir de 16 ans. En dessous le Pass Sanitaire reste obligatoire.**

Je demande aux clubs de bien faire respecter cette close. Quand un joueur est refusé pour manque de Pass, l'équipe recevant doit faire un rapport à la Commission sportive. La rencontre pourra se faire avec trois joueurs. A partir de deux joueurs refusés la rencontre n'aura pas lieu.

Attention un joueur n'ayant pas le Pass vaccinal ne peut pas jouer, même à domicile. Les équipes enfreignant cette règle peuvent être exclues du championnat.

Le président

Nikita IONNIKOFF